



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

**Présents** : Maryse BLANC, Anne-Marie CHABAUD, Gérard DUMAINE, Philippe BARDOUIN, Patrice BERT, Elisabeth BUCO, Stéphane DAO, Eliane ROBA, Elisabeth VAREILLES

**Absents excusés** : Maud LAMBERT, Thierry ALIX

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie CHABAUD

### PREAMBULE

Madame le Maire souhaite faire tout d'abord un bilan de la première réunion de quartier du 16 octobre 2020 qui s'est déroulée après le conseil municipal concernant les inquiétudes des habitants des Ganas sur la présence d'un élevage porcin de plein air.

Après avoir entendu le ressenti de chaque élu présent, Mme le Maire confirme comme l'ensemble des élus que les conditions n'ont pas été optimales pour favoriser l'écoute de chacun et pour faire face à l'agressivité excessive de certains habitants.

En résumé, les élus entendent la colère, les doléances ainsi que les demandes des habitants et souhaitent répondre à leurs interrogations sans pour autant cautionner des propos diffamatoires, les amalgames et les informations approximatives et non vérifiées qui sont relayées par les réseaux sociaux.

Mme le Maire informe qu'une plainte du collectif d'habitants « Bien Vivre à Ongles » a été déposée auprès du procureur de la République.

Par ailleurs, en ce qui concerne ;

- la divagation des chiens : un arrêté interdisant la divagation des chiens a été pris par le Maire, transmis à la gendarmerie et à la Préfecture afin de mieux réglementer le sujet et protéger la population
- L'élevage porcin : les services de l'état ont été sollicités par rapport à cet élevage autant pour vérifier les informations transmises et s'assurer que le dit élevage est conforme à la réglementation sanitaire, autant pour faire préciser à ces services que le code de l'environnement et les arrêtés sectoriels du 27 décembre 2013 pour les élevages de plus de 50 animaux équivalents sont applicables et relèvent du domaine de compétence du préfet (inspection des installations classées)

Mme le Maire précise aussi que les compétences de la mairie ne lui permettent pas d'intervenir dans une affaire privée. Cependant les élus souhaitent rester attentifs à la situation et éventuellement solliciter le médiateur de la république.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

### 1-Approbation du compte-rendu de la séance du 16 octobre 2020

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire informe l'assemblée que depuis la dernière séance du conseil municipal du 16 octobre 2020, elle n'a pas eu l'occasion d'exercer ses délégations.

### 2-Présentation de la commission "alimentation et agriculture" de la CCPFML- Désignation du représentant communal

Mme le Maire informe que la communauté de communes a créé une commission intercommunale "alimentation et Agriculture".

Elle fait appel à une candidature qui puisse représenter la commune et qui soit intéressée pour être le référent communal.

Sachant par ailleurs que dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Développement Economique, le référent SAFER sera convié aux groupes de travail engagés par la Communauté de Communes sur la thématique « Alimentation et Agriculture ».

Mme ROBA Eliane se porte candidate et Patrice BERT propose d'être le suppléant en appui en tant que délégué SAFER.

L'assemblée accepte à l'unanimité.

### 3- Etat d'avancement des projets

#### **- Révision de la charte du Parc Naturel Régional de Luberon**

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme CHABAUD Anne-Marie, référente communale des projets du Parc Régional de Luberon, informe que d'ici 2024, le Parc du Luberon va redéfinir et proposer un nouveau projet de territoire pour la période 2024-2039, qui prendra en compte les évolutions environnementales, sociétales, économiques et leurs impacts sur nos patrimoines naturels et culturels, sur nos paysages et notre cadre de vie.

Cette démarche se déroulera en 2 phases. D'abord, il s'agira de réaliser un diagnostic de territoire et l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2009/2024. La seconde phase sera consacrée à l'écriture du projet sur la base des enjeux qui auront été collectivement définis pour les 15 prochaines années.

La commune d'Ongles est concernée par cette charte et pourra librement et volontairement décider de l'approuver après la validation et publication de celle-ci et du décret de classement prévu en 2024.

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, précise que les ateliers territoriaux concernant la phase de diagnostic prévue cette année ont été reportées pour certains à des dates ultérieures en raison de l'actualité sanitaire.

Une plaquette explicative, élaborée par le Parc, est distribuée à tous les élus, et sera affichée en Mairie pour informer la population.

#### **- Travaux d'amélioration et de réparation des équipements suite aux inondations de décembre 2020 ( DE\_2020\_37)**

La commune a reçu la notification d'attribution de la dotation de solidarité, largement inférieure aux prévisions, ce qui conduit la municipalité à solliciter un montant supérieur de DETR (et de FRAT) prévu initialement mais ce montant est encadré par deux raisons :

- le règlement intérieur adopté par la commission de la DETR 2021 prévoit un taux possible de 20 à 30 % du coût HT et le montant de l'autofinancement doit correspondre à 30 % des financements publics.

Ainsi, si on considère le coût total annoncé (80 254 € HT) moins les travaux déjà engagés (5 600 € T), les dépenses éligibles sont de 74 654 € HT.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

La commune peut solliciter, au titre des subventions publiques, 30 % de DETR 21 (22 396 €) et le même montant pour le FRAT (22 396 €), ce qui correspond au nouveau plan de financement suivant ;

Détail des dépenses	
Intitulés	Montant HT
<b>Pour information : Travaux d'urgence réalisés</b>	
Hameau de Bouiron-Elargissement de la route après effondrement	4 225,00
Quartier du Largue- Réfection chemin	1 375,00
<i>SS TOTAL</i>	<i>5 600,00</i>

Travaux d'aménagement proposé par l'IT04-Hameau de Bouiron suite au glissement du talus	
Etude de faisabilité IT04	870,00
Phase n°1- Traitement hydraulique (curage, pose nouveau caniveau)	6 400,00
Phase n°2- Traitement du désordre	25 870,00
Phase n°3 - Pontage des fissures, enduit de protection	2 700,00
<b>Réfection du réseau d'évacuation des eaux pluviales</b>	
Remplacement canalisation de traversée parcelle privée suite à affaissement	11 889,00
Remplacement canalisation du centre du village	26 925,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>74 654,00</b>

Subvention			
Organisme	Programme	Taux	Montant
ETAT	DOTATION DE SOLIDARITE (AP N°2020-311-016) (Assiette 17 797,00 € HT)		5 339,10
ETAT	DETR 2020 (Assiette 80 254,00 € HT)	20,00%	14 930,80
REGION	FRAT INONDATION (Assiette excluant les travaux réalisés= 73 784,00 € HT)	20,00%	14 930,80
	<b>TOTAL</b>		<b>35 200,70</b>
	<i>Autofinancement</i>		<b>39 453,30</b>

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le plan de financement et **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter une aide financière auprès de la Préfecture et de la Région

Les élus inquiets de ces retours essaient de réfléchir à des solutions de court terme qui pourraient réduire le risque d'inondation en cas de fortes pluies dans l'attente de pouvoir réaliser les travaux prévus.

### - Numérotation et nomination des voies

Dans le cadre de la mise en place de l'adressage et afin de réduire le coût d'achat pour la commune d'Ongles, une commande mutualisée va être mise en place par l'intermédiaire de l'intercommunalité.

Les élus et l'agent intercommunal SIG ont validé les noms des rues et numérotations pour dépôt à l'IGN.

Il y a 62 noms de voie. La Commande à prévoir est de 66 plaques (13 sur façade et 53 sur support) et 257 numéros.



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2020

### QUESTIONS DIVERSES

#### Colis de Noël pour les anciens :

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint, Gérard DUMAINE, informe qu'en raison de l'actualité, le goûter de fin d'année permettant de réunir les anciens n'aura pas lieu comme les années précédentes.

Il confirme que la confection des colis est en cours. Afin de maintenir le lien, les colis seront apportés aux domiciles des personnes concernées par les élus.

Ayant différents sujets à traiter rapidement, Mme le Maire propose de fixer la date du prochain conseil mi-décembre 2020.

**Fin de séance 21 h**